



Livret d'Accueil des Apprenants en Situation de Handicap



Table des matières

Introduction.....	3
I. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap.....	4
1.Qu'est-ce que le handicap ?	4
2. Qui m'accompagne ?	4
3.Comment se déroule ma formation ?	5
4. Les outils mis à ma disposition	6
II. Contacts utiles	6
• Référents Handicap	6
III. Annexes	7

Introduction

BATIMENT CFA NORMANDIE s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. BATIMENT CFA NORMANDIE s'engage ainsi, pour tout apprenant présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins,
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation,
- Faire le lien entre les différents intervenants de la formation,
- L'accompagner dans ses démarches.

BATIMENT CFA NORMANDIE se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et BATIMENT CFA NORMANDIE ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à la réussite de sa formation.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Nos formations pouvant se dérouler aussi bien en présentiel qu'en distanciel, nous présentons également dans ce guide le dispositif à destination des apprentis en situation de handicap. Enfin, vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

I. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

1. Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre Référent handicap que vous sera demandé un document qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;
- **PPS** : Délivrée par la MDPH
Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.
- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). **L'Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).
L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

2. Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de nos établissements d'un Référent Handicap, placé sous la responsabilité de la Direction de chaque site de formation.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, équipe pédagogique. Il veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Il est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

3. Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes :

- Quand parler de mon handicap ?

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre inscription au sein de nos sites de formation. Il vous suffit d'indiquer dans l'espace prévu à cet effet sur votre dossier d'inscription que vous êtes en situation de handicap.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement au référent handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail.

Dès l'instant que votre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

- Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. A titre d'exemples, citons le tiers-temps accordé lors des épreuves d'examen ou à la mise à disposition des contenus de cours en cas d'absence prolongée.

- Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute, de même que le directeur de l'établissement si vous en ressentez le besoin.

Ils suivent votre évolution et assurent une liaison entre vos intervenants et les différents services administratifs de l'établissement.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

4. Les outils mis à ma disposition

Les espaces de cours (Salles de cours – Ateliers) sont étudiés pour accueillir chaque apprenant dès lors qu'il est inscrit dans un des sites de formation BATIMENT CFA NORMANDIE.

Nos infrastructures sont certifiées pour accueillir du public en situation de handicap (Restauration - Hébergement – Foyer - ...)

[Lien pour accéder aux registres publics d'accessibilités handicapés.](#)

Nous mettons au service de la formation des espaces :

- Salle BIM et logiciels,
- Pédagogie numérique embarquée
- Plateforme de formation e-learning
- Une couverture WIFI,
- Un pack Office,
- Un email professionnel,
- Accès à 900 ouvrages numériques,
- Application d'accompagnement de l'apprenant
- Accès à Netyparéo pour le suivi de la formation

Grâce à cet outil, vous pouvez accéder dans un seul espace à plusieurs services :

- Une boîte mail,
- Tous les documents d'information nécessaires à votre formation,
- Le planning des cours,
- Les classes numériques,
- Les supports de cours

II. Contacts utiles

• Référents Handicap

SITE DE FORMATION	Nom	Prénom	Fonction	Référent	Coordonnées	Tel
OG	BERGOUIGNOUX	Bernard	Ingenieur Qualité	REFERENT HANDICAP SALARIÉ	bernard.bergouignoux@batimentcfanormandie.fr	02 32 81 55 40
OG	CHARPENTIER	Laurent	Coordinateur Valorisation et Image de l'Apprentissage	REFERENT HANDICAP SALARIÉ	laurent.charpentier@batimentcfanormandie.fr	
OG	PAIN	David	Responsable Qualité Sécurité Environnement	ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	david.pain@batimentcfanormandie.fr	02 31 53 65 00
OG	PAIN	David	Responsable Qualité Sécurité Environnement	REFERENT HANDICAP SALARIÉ	david.pain@batimentcfanormandie.fr	
Alençon	DOUILLET	Julien	Directeur Adjoint	REFERENT HANDICAP SALARIÉ	julien.douillet@batimentcfanormandie.fr	
Alençon	GENIN PETRON	Valérie	Assistante de Direction	ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	valerie.geninpetron@batimentcfanormandie.fr	02 33 27 28 62
Alençon	TABURET	Valérie	Responsable CRAF	REFERENT HANDICAP APPRENTANT/ SOCLE DE BASE 5.1	muriel.taburet@batimentcfanormandie.fr	
Caen	BENICHON	Muriel	Assistante de Direction	ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	muriel.benichon@batimentcfanormandie.fr	
Caen	LANCIEN	Frédéric	Directeur	REFERENT HANDICAP SALARIÉ	frederic.lancien@batimentcfanormandie.fr	02 31 29 10 50
Caen	BOULAIRE	Leslie	Professeur E.G.	REFERENT HANDICAP APPRENTANT/ SOCLE DE BASE 5.1	leslie.boulaire@batimentcfanormandie.fr	
Caen	VOIRIN	Michael	DIRECTEUR ADJOINT	REFERENT HANDICAP APPRENTANT (par intérim)	michael.voirin@batimentcfanormandie.fr	
Coutances	FORESTIER	Erwann	Directeur Adjoint	REFERENT HANDICAP SALARIÉ	ervann.forestier@batimentcfanormandie.fr	
Coutances	VIOLET	Christophe	Animateur	ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	christophe.violet@batimentcfanormandie.fr	02 33 19 02 40
Coutances	ALLAIN	Juliette	Professeur E.G.	REFERENT HANDICAP APPRENTANT/ SOCLE DE BASE 5.1	juliette.allain@batimentcfanormandie.fr	
Dieppe	DUBOC	Stéphanie	CIE	REFERENT HANDICAP APPRENTANT/ SOCLE DE BASE 5.1	stephanie.duboc@batimentcfanormandie.fr	
Dieppe	LE GOFF	Isabelle	Assistante de Direction	ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	isabelle.legoff@batimentcfanormandie.fr	02 32 14 46 94
Dieppe	MARCHALOT	Fabien	Directeur Adjoint	REFERENT HANDICAP SALARIÉ	fabien.marchalot@batimentcfanormandie.fr	
Evreux	CAPPELLE	Christophe	RESPONSABLE CRAF	REFERENT HANDICAP APPRENTANT/ SOCLE DE BASE 5.1	christophe.cappelle@batimentcfanormandie.fr	
Evreux	LIONNAIS	Jennifer	CIE	ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	jennifer.lionnais@batimentcfanormandie.fr	02 32 23 09 89
Evreux	BOURGIGNON	Yann	Professeur E.G.	REFERENT HANDICAP APPRENTANT/ SOCLE DE BASE 5.1	yann.bourgignon@batimentcfanormandie.fr	
Le Havre	BAZIRE	Sabrina	Directrice	REFERENT HANDICAP SALARIÉ	sabrina.bazire@batimentcfanormandie.fr	02 35 47 22 53
Le Havre	PICKERING	Florence	Responsable CRAF	REFERENT HANDICAP APPRENTANT/ SOCLE DE BASE 5.1	florence.pickering@batimentcfanormandie.fr	
Rouen	LE MEN	Stéphane	Directeur	REFERENT HANDICAP SALARIÉ	stephane.lemen@batimentcfanormandie.fr	
Rouen	LEMAIRE	Delphine	Assistante Administrative	ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	delphine.lemaire@batimentcfanormandie.fr	02 32 81 40 40
Rouen	MAUDUIT	Gilles	Agent Technique	ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	gilles.mauduit@batimentcfanormandie.fr	
Rouen	DOLE	Dominique	CIE	REFERENT HANDICAP APPRENTANT/ SOCLE DE BASE 5.1	dominique.dole@batimentcfanormandie.fr	



III. Annexes

[Loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

[Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005](#) relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles

[Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005](#) relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap